



République Française
Département du GARD
Commune de GÉNÉRAC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°60/2020

Autorisation de travaux de nuit et règlementation temporaire de la circulation

Le Maire de la commune de GÉNÉRAC

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R 110-2, R411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- *Considérant* les travaux de voirie qui doivent être réalisés Grand'Rue, Grand'rue Robert TOUZELLIER (RD 139) et rue Emile Bilhau, du 23 au 24 septembre 2020 de 20h15 à 05h45 à Générac (Gard), par l'entreprise BRAJA-VESIGNE, pour le compte du Conseil Départemental du Gard (UT de Vauvert) ;
- *Considérant* que pour réaliser les travaux mentionnés, il est nécessaire de régler temporairement la circulation par la mise en place de déviations ;

ARRÊTE

Article 1er : Du 23 au 24 septembre 2020 de 20h15 à 05h45, l'entreprise BRAJA-VESIGNE est autorisée à effectuer les travaux de voirie sur la route départementale RD 139, Grand'Rue, Grand'rue Robert TOUZELLIER, et une partie de la rue Emile Bilhau jusqu'au croisement avec la rue Jean Aurillon.

Article 2 : Les rues seront barrées aux droits des travaux de 20h15 à 05h45, sauf véhicules de secours.

Article 3 : La circulation sera déviée comme suit :

- *Dans le sens Beauvoisin/Nîmes et inversement*, déviation par l'avenue Yves Bessodes et la rue des Agaux.
- *Dans le sens Beauvoisin/centre-ville de Générac*, déviation par la route de Franquevaux, avenue Souleïado, montée du Château et rue du Château.
- *Dans le sens centre-ville de Générac/ Beauvoisin*, en venant de Saint-Gilles déviation par la rue des Templiers, rue du Château, montée du Château, rue de la Ribasse, route de Franquevaux et route de Beauvoisin, en venant de Nîmes rue des Agaux, avenue Yves Bessodes, route de Beauvoisin.
- *Dans le sens Beauvoisin/Saint-Gilles et inversement*, déviation par la route de Franquevaux, avenue Souleïado, montée du Château, rue du Château, rue des Templiers, avenue de Camargue.
- *Dans le sens Nîmes/Saint-Gilles*, déviation par route de Nîmes, Grand'rue, rue de Beaucaire, rue du jeu de Mail, rue du levant, rue Puech cocon, avenue de Camargue.

Les plans de déviation sont joints au présent arrêté.

Article 4 : La signalisation de chantier sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise susmentionnée, conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

La signalisation indiquant les déviations sera quant à elle sous la responsabilité du Département, UT de Vauvert.

Le conducteur de travaux, personne responsable du chantier joignable 24h/24 et 7j/7j est **Monsieur GORETTA 06.71.14.25.37.**

Article 5 :

- Monsieur le Chef de service de la police municipale de Générac,
- Monsieur le président du Conseil Départemental du Gard,
- L'entreprise BRAJA-VESIGNE,
- La secrétaire Générale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise BRAJA-VESIGNE.

Fait à GÉNÉRAC, le 10 septembre 2020

Le Maire,
Frédéric TOUZELLIER



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Notifié et affiché en Mairie le 11/10/2020
Transmis au contrôle de légalité le 11/10/2020

Monsieur le Maire de la Ville de Générac informe que la présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès du Maire,
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, directement sans recours gracieux dans le délai de deux mois précité, ou à l'issue d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois soit à compter de la notification d'une réponse expresse, soit à compter d'un refus tacite (ce refus étant constitué si l'administration ne répond pas au recours gracieux pendant un délai de deux mois).